

Transatlantique Allocation

DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION

► NOUVEAUX PROFILS

Transatlantique Allocation Modéré est proposé à l'investisseur dont la propension au risque est faible, et qui tolère une volatilité limitée de son rendement d'une année sur l'autre. Cette stratégie d'investissement a pour objectif principal la préservation du capital à long terme, voire la perception de revenus. La durée minimale de placement conseillée est de 4 ans.

Bornes actions : 0% - 20%



Transatlantique Allocation Patrimoine est proposé à l'investisseur dont la propension au risque est moyenne et qui accepte de subir des fluctuations de rendement de son capital. Cette stratégie d'investissement a pour objectif principal la recherche d'une croissance modérée à long terme, en respectant une répartition sectorielle et géographique des risques. La durée minimale de placement conseillée est de 6 ans.

Bornes actions : 20% - 60%



Transatlantique Allocation Croissance est proposé à l'investisseur dont la propension au risque est forte et qui est en mesure de subir des fluctuations importantes de son capital à court et à moyen terme, correspondant à une prise de risques importante. Cette stratégie d'investissement a pour objectif principal la croissance du capital sur le long terme. La durée minimale de placement conseillée est supérieure à 8 ans.

Bornes actions : 50% - 100%



Transatlantique Allocation PEA est proposé à l'investisseur dont la propension de risque est forte, et qui est en mesure de subir des fluctuations importantes de son capital. Cette orientation de gestion convient à l'investisseur désirant bénéficier des avantages du Plan d'Épargne en Actions et de la gestion sous mandat. La durée minimale de placement conseillée est de 8 ans.

Bornes actions : 50% - 100%



Transatlantique Allocation ISR est proposé à l'investisseur dont la propension de risque est forte, et qui est en mesure de subir des fluctuations importantes de son capital. Cette orientation de gestion permet d'investir dans des supports qui allient performance économique et impacts environnementaux et sociaux. Cette stratégie d'investissement a pour objectif principal de participer aux financements des entreprises qui contribuent au développement durable via des OPC labellisés qui répondent à cette thématique. La durée minimale de placement conseillée est supérieure à 8 ans.

Bornes actions : 10% - 100%



Les différentes orientations de gestion proposées ci-dessus ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et/ou social (sauf pour l'orientation ISR).